



LOI n° 2020 - 019

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet de Développement de la zone de Transformation Agro-industrielle dans la Région du Sud-Ouest de Madagascar (PTASO), conclu le 15 octobre 2020 entre la République de Madagascar et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition BAD/FAT)

EXPOSE DES MOTIFS

Pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de Madagascar, le Gouvernement a reçu l'appui financier à titre de Prêt de la Banque Africaine de Développement pour un montant de VINGT MILLIONS UNITES DE COMPTE (20 000 000 UC), soit VINGT HUIT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (28 000 000 USD), équivalent à CENT NEUF MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE ARIARY (109 658 640 000 MGA).

OBJECTIF DU PROJET : promouvoir la transformation inclusive de l'agriculture, à partir du développement des infrastructures de base et la mise en place d'un cadre indicatif pour l'investissement privé dans les chaînes de valeurs prioritaires, dans la Région du Sud-Ouest de Madagascar.

CONDITION FINANCIERES DU PRET :

- Montant : 20 000 000 UC, soit 28 000 000 USD, équivalent à 109 658 640 000 MGA
- Durée totale de remboursement : 40 ans dont 10 ans de grâce
- Commission d'engagement : au taux annuel de 0,50% du montant du prêt non décaissé
- Commission de service : au taux annuel de 0,75% du montant total décaissé et non encore remboursé

AGENCE D'EXECUTION : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat MICA.

DATE DE CLOTURE DU PROJET : 31 décembre 2026

L'Article 137, paragraphe II de la Constitution dispose que « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet de la présente loi.



LOI n° 2020 - 019

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet de Développement de la zone de Transformation Agro-industrielle dans la Région du Sud-Ouest de Madagascar (PTASO), conclu le 15 octobre 2020 entre la République de Madagascar et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition BAD/FAT)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté lors de leurs séances plénières, la loi dont la teneur suit :

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au Projet de développement de la zone de Transformation Agro-industrielle dans la Région Sud-Ouest de Madagascar (PTASO), conclu le 15 octobre 2020 entre la République de Madagascar et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition BAD/FAT) d'un montant de VINGT MILLIONS UNITES DE COMPTE (20 000 000 UC) soit VINGT HUIT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (28 000 000 USD), équivalent à CENT NEUF MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE ARIARY (109 658 640 000 MGA).

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 18 décembre 2020

LE PRESIDENT DU SENAT, LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

RAKOTOVAO Rivo

RAZANAMHASOA Christine Harijaona